

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

D2022/094.1 Annule et remplace 2022/094

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

*renouvellement matérielle
Même date, même objet*

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Madame Christine SALADIN, 1^{ère} adjointe.

Nombre de Conseillers **Présents :**

en exercice : 19

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

Abst. : 0

Exprimés : 14

Oui : 14

Non : 0

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique

Absents :

Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie, MAINGOUTAUD Elodie,

Excusés :

MM. AUMEUNIER Sébastien, ROYERE Joël,

Pouvoirs :

M. ROYERE a donné pouvoir à Mme SALADIN, M. AUMEUNIER a donné pouvoir à M. PETIT-COULAUD

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : M. SCAFONE Dominique

OBJET : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avance de service Epicerie – Dépôt de pain en date du 27 janvier 2015

Vu la délibération N°2015/07 en date du 27 janvier 2015 portant création d'une régie de recettes et d'avance de service Epicerie – Dépôt de pain et ses statuts,

Madame SALADIN expose à l'assemblée les motifs qui rendent nécessaires la modification de l'acte constitutif et particulièrement ses articles 2 – 4 - 5 – 8 et 12 ainsi rédigés :

2 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000 euros.

4 - Que le régisseur est tenu de verser au trésorier de Bourgneuf la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par semaine.

5 - Que le régisseur est tenu de verser au trésorier de Bourgneuf au minimum une fois par semaine le montant de l'encaisse et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à 10 000 €.

8 - Cette régie est installée dans les locaux du service Epicerie – Dépôt de Pain dont l'adresse est le 15 du relais 23400 Saint Dizier Leyrenne et le siège social à la Mairie 1 rue du Colombier 23400 Saint Dizier Leyrenne.

12 - Un compte de dépôt de fonds sera ouvert à la Trésorerie de Bourgneuf.

Une extraction a été effectuée concernant les dépôts à la Banque Postale par la DGFIP pour la période de janvier à septembre 2022.

Il en ressort, un total de 29 dépôts supérieurs à 50€ concernant la régie RD2302001260 - EPICERIE ST DIZIER MASBARAUD (6 dépôts en Février/ 5 en Mars / 6 en Juin / 4 en Juillet/ 4 en Août/ 4 en septembre).

Si les raisons de ces dépôts sont liées :

- Au dépassement du plafond d'encaisse, il convient de faire modifier l'acte constitutif, afin de changer la périodicité de remise des fonds.

- Si le plafond d'encaisse n'est pas dépassé, il convient de respecter l'acte de création de votre régie.

Considérant les recommandations émises par la DGFIP concernant les raisons des dépôts :

Considérant la nécessité de mettre à jour les données relatives à la trésorerie, aux locaux, siège social et compte de dépôt de fonds,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décident de modifier les articles 2, 5, 8 et 12 de l'acte constitutif de la régie (délibération 2015/07 en date du 27 janvier 2015 :

2 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 500 euros.

4 - Que le régisseur est tenu de verser la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par semaine.

5 - Que le régisseur est tenu de verser au minimum une fois par semaine le montant de l'encaisse et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à 2 500 €.

8 - Cette régie est installée dans les locaux du service Epicerie – Dépôt de Pain dont l'adresse est le 16, rue du chêne - Saint Dizier Leyrenne – 23400 Saint Dizier Masbaraud et le siège social à la Mairie 1 rue du Colombier - Saint Dizier Leyrenne – 23400 Saint Dizier Masbaraud.

12 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert à la Banque de France.

Approuvent la modification de l'acte constitutif de la régie ainsi rédigé

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

P/le Maire, Christine SALADIN, 1^{ère} adjointe

Le Secrétaire de séance, Dominique SCAFONE



Certifié exécutoire la présente à la date du 22/12/2022
Transmise et publiée le 22/12/2022